



Paris, le 20 décembre 2017

fédération des conseils de parents d'élèves
des écoles publiques

SG/AO/NA/2017/2018/60

Lettre ouverte aux Maires pour le droit d'accès à la cantine pour tous les enfants

Madame la Maire, Monsieur le Maire,

Le lundi 27 novembre 2017, le tribunal administratif de Besançon, réuni exceptionnellement en formation plénière, statuait sur la légalité d'une décision de la commune de Besançon en date du 18 septembre 2017. Celle-ci avait refusé l'inscription d'un enfant à la cantine de son école, décision qu'avait contestée la mère de l'enfant, avec l'accompagnement de la FCPE du Doubs.

En effet, depuis la loi Égalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017, l'article L. 131-13 du code de l'éducation prévoit que « L'inscription à la cantine des écoles primaires, lorsque ce service existe, est un droit pour tous les enfants scolarisés. Il ne peut être établi aucune discrimination selon leur situation ou celle de leur famille ».

En annulant la décision et en enjoignant à la commune d'inscrire l'enfant à la cantine, le tribunal administratif rend donc effectif ce que la loi avait mis en place, à savoir le droit pour tous les enfants d'être accueillis à la cantine.

Vous le savez, l'accès à la cantine pour tous les enfants est un combat cher à la FCPE. Depuis maintenant plus de 70 ans, nous nous engageons pour la gratuité de l'éducation et le bien-être des enfants. C'est donc avec satisfaction que nous avons accueilli cette décision. Nous avons d'ailleurs œuvré patiemment à rendre effectif ce droit et à sa reconnaissance dans la loi.

Si pour nous le bien-être des enfants et leur réussite éducative n'a pas de prix, nous sommes aussi conscients que pour certaines communes, cette décision va engendrer des investissements conséquents. Nous sommes conscients que toutes les municipalités ne sont pas égales lorsqu'il s'agit de faire face à ce type d'investissements.

C'est pourquoi la FCPE nationale se tient à la disposition des associations d'élus locaux pour trouver des solutions. Nous invitons également nos militants à se rapprocher des municipalités qui pourraient se trouver dans ce type de situation afin de définir ensemble une stratégie d'accueil la plus adaptée possible.

Les maires et les élus locaux sont bien souvent les premiers représentants de la République que nos militants rencontrent lorsqu'ils décident de porter la voix des enfants. Nous savons leur engagement pour leur territoire et l'importance qu'ils accordent à l'éducation. Ce sont bien souvent les premiers à nous soutenir lorsqu'il s'agit d'éviter une fermeture de classe ou une fermeture d'école. Nous sommes persuadés que nous saurons trouver ensemble les solutions pour que tous les enfants puissent avoir accès à la cantine scolaire, quelles que soient les conditions de vie de leurs parents et quel que soit leur territoire.



fédération des conseils de parents d'élèves
des écoles publiques

La cantine scolaire est pour la FCPE un élément essentiel de la scolarité. Véritable temps de repos, de sociabilisation mais aussi un temps d'éducation pour une alimentation saine et durable, un temps d'éducation à la nutrition, à la santé, à l'hygiène, la restauration scolaire doit être accessible à tous les enfants qui le réclament. N'oublions pas également que de récents rapports ont démontré que pour les enfants des familles les plus vulnérables, le repas de la cantine est parfois le seul repas équilibré de la journée.

Sachant votre engagement pour l'éducation et les élèves, veuillez accepter, Madame la Maire, Monsieur le Maire, nos respectueuses salutations.

Liliana MOYANO,
Présidente de la FCPE